

---

## COMPTE RENDU

Réunion publique d'information

**Jeudi 17 Mars 2022 – Complexe Sportif Europe, Élancourt**

---

### Intervenants

**Étienne DESPLANQUES** - sous-préfet, secrétaire général, Préfecture des Yvelines

**Olivier DE LA FAIRE** - Conseiller départemental délégué au sport et aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Département des Yvelines

**Laurent MAZAURY** - 13<sup>e</sup> Vice-Président délégué aux sports, Saint-Quentin-en-Yvelines / 3<sup>e</sup> adjoint au maire, Ville d'Élancourt

**Laurent DEMOLINS** – Garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)

**Isabelle VALLENTIN** – Directrice générale adjointe, SOLIDEO

**Kristen LECORGNE** – Adjointe au directeur de la participation citoyenne et de la communication territoriale, SOLIDEO

**Vivien CORRE** – Responsable de projet, SOLIDEO

**Mewen DEBIEU** – Chef de projet Transport - Cluster Île-de-France, Paris 2024

### Animatrice :

**Coline GREGOIRE** - Directrice clientèle, Agence Sennse

## 1. Introduction

---

La réunion d'information est ouverte par l'animatrice Sennse.

**Etienne DESPLANQUES** (*sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines*) introduit la réunion en rappelant l'importance de celle-ci pour le territoire. L'accueil par Saint-Quentin-en-Yvelines de plusieurs épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques montre le dynamisme sportif du territoire et constitue une opportunité de valorisation de celui-ci. Le projet permettra de réaliser les aménagements pour les Jeux de Paris 2024 mais aussi de laisser un héritage profitant à tous et remarquable en termes d'excellence environnementale.

Monsieur Desplanques précise que cette réunion est un temps d'échanges s'inscrivant dans le cadre de la procédure de Participation du public par voie électronique (PPVE), qui se déroulera du 18 avril au 20 mai 2022. Les échanges avec le public dans ce cadre permettront d'éclairer les décisions à venir, notamment celles qui seront prises par le Préfet concernant la dérogation aux espèces protégées et le défrichement.

Cette réunion et la PPVE ont pour objectifs d'apporter au public un maximum d'informations, de lui permettre de poser des questions et de donner son avis sur le projet. La SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet d'aménagement, répondra aux questions des participants, sous l'égide de Laurent DEMOLINS, garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), tiers indépendant, qui établira, à l'issue de la PPVE, une synthèse intégrant les observations et préoccupations exprimées par le public durant celle-ci.

**Olivier DE LA FAIRE (Conseiller départemental délégué au sport et aux Jeux Olympiques et Paralympiques – Département des Yvelines)** exprime son soutien au projet d'aménagement et rappelle la mobilisation forte du Département, qui compte 5 sites olympiques, en vue des Jeux de Paris 2024. Celui-ci s'engage au quotidien pour le cyclisme ; le Département est labellisé « Terres de vélo » et « Terres d'excellence cyclisme », il compte 850 kilomètres de pistes cyclables, dispose d'un équipement structurant avec le vélodrome de Saint-Quentin et bénéficie d'une proximité géographique avec la vallée de Chevreuse ; autant d'opportunités de valorisation du territoire. Ce dernier peut à la fois accueillir des compétitions internationales et proposer une pratique permettant la découverte du paysage et de la nature.

Le Département veillera à ce que les impacts sur l'environnement soient compensés ; l'ambition est de préserver les espaces naturels tout en accueillant une compétition sportive d'envergure qui permettra de faire rayonner le sport, le territoire et les Yvelines.

**Laurent MAZAURY (13<sup>e</sup> Vice-Président délégué aux sports de Saint-Quentin-en-Yvelines, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire d'Élancourt)** indique que d'autres sites sont concernés par les Jeux sur le territoire à l'exemple du cyclisme sur route à Saint-Quentin-en-Yvelines, des épreuves de golf au golf national mais aussi du BMX. Le vélodrome de Saint-Quentin accueillera également des épreuves. A l'exemple du Conseil Départemental des Yvelines, de la SOLIDEO, de l'Etat et de la Région, monsieur Mazaury exprime son attachement en phase Héritage quant à la préservation et au développement de l'environnement naturel de la Colline mais aussi à son ouverture au grand public pour une pratique sportive ou de promenade. Les Jeux Olympiques sont une occasion de financer des travaux de rénovation du site, qu'il aurait été difficile de financer dans des conditions différentes. Monsieur Mazaury rappelle que la Colline est un site exceptionnel mais qui fait aujourd'hui face à des problèmes de maintenance, d'entretien, d'accès et à la présence d'espèces invasives (notamment la Renouée du Japon). Les acteurs de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Élancourt sont très vigilants quant au fait que tout se passe bien avant, pendant et après les Jeux, pour récupérer un site embelli et attractif.

**Isabelle VALLENTIN (Directrice générale adjointe – Société de livraison des ouvrages olympiques – SOLIDEO)** explique que le projet d'aménagement est un projet partenarial. La SOLIDEO a deux casquettes ; la première étant de garantir la livraison des ouvrages olympiques, elle réalise, à ce titre, avec Paris 2024, les travaux permettant l'accueil des différentes épreuves. La deuxième casquette est de livrer après les Jeux, un héritage au territoire, qui soit dans l'intérêt de tous. A Élancourt, cela signifie un équipement ouvert à tous, respectueux de l'environnement pour des usages de promenade et sportifs. Ainsi, il y aura des travaux avant et après les Jeux. Elle exprime sa satisfaction de pouvoir effectuer cette réunion en présentiel ; la dernière réunion s'étant déroulée en visio-conférence. Rappelant les temps d'échanges ayant eu lieu dans le cadre de la

concertation de l'automne 2021, madame Vallentin précise que le dialogue continuera durant toute la période de chantier, notamment après les Jeux.

## 2. La Participation du public par voie électronique (PPVE)

---

### Intervention de la SOLIDEO et du garant de la PPVE

**Kristen LECORGNE** (*Adjointe au directeur de la participation citoyenne et de la communication territoriale, SOLIDEO*) présente les grands principes de la procédure de la PPVE qui aura lieu du 18 avril au 20 mai 2022. Trois acteurs seront mobilisés : la préfecture des Yvelines en tant qu'autorité organisatrice de la procédure, la SOLIDEO en tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement et Monsieur DEMOLINS en tant que garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP).

La PPVE est une phase de participation citoyenne réglementaire, comme la concertation de l'automne 2021, et est une procédure spécifique aux ouvrages olympiques (en vertu de l'article 9 de la loi olympique relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et de l'article L.123-19 du Code de l'environnement). Elle concerne plus particulièrement trois dossiers qui seront présentés au public : la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ainsi que la demande d'autorisation de défrichement. L'évaluation environnementale commune aux trois dossiers, détaillant les enjeux environnementaux du projet, sera également présentée au public durant la PPVE.

**Laurent DEMOLINS** (*Garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)*) présente la Commission nationale du débat public et le rôle de celle-ci : il s'agit d'une autorité administrative indépendante qui veille au bon déroulement de la concertation avec le public. En tant que garant nommé par la CNDP, il ne donne pas son avis sur le bien-fondé ou non du projet mais veille à faire respecter les grands principes suivants : équivalence de traitement de la parole de chacun, transparence de l'information, argumentation dans les informations et réponses apportés par la maître d'ouvrage et enfin participation de tous les publics.

Dans le cadre de la PPVE sur le projet d'aménagement de la Colline, il s'assurera que la SOLIDEO présente parfaitement le projet, que le public puisse poser ses questions et enfin que la SOLIDEO ou les autorités compétentes apportent les réponses aux questions. Une synthèse sera établie un mois après la fin de la PPVE ; elle intégrera les questions du public, les réponses apportées par la SOLIDEO et les acteurs compétents mais aussi les éventuelles évolutions du projet.

**Kristen LECORGNE** (*Adjointe au directeur de la participation citoyenne et de la communication territoriale, SOLIDEO*) détaille les modalités d'information et d'expression mises en œuvre dans le cadre de la PPVE. Organisée en amont de celle-ci, la présente réunion publique d'information a pour objectif de présenter la procédure PPVE ainsi que le dossier qui sera soumis au public.

Pour s'informer :

- **Le site internet, [collineelancourt.participationdupublic.net](http://collineelancourt.participationdupublic.net), dédié à la PPVE sera mis en ligne début avril<sup>1</sup> ;**
- **Une plaquette d'information** sera distribuée dans les boîtes aux lettres et disponible dans différents lieux du territoire ;
- **Le dossier technique de la PPVE sera mis à disposition sur le site dédié et consultable en version papier** à la préfecture des Yvelines ainsi qu'à la sous-préfecture de Rambouillet.

Pour s'exprimer :

- **Un registre électronique sera disponible à partir du 18 avril sur le site internet dédié ;**
- **Une réunion d'information aura lieu le 17 mai**, probablement au Complexe Sportif Europe à Élancourt<sup>2</sup>. Elle sera l'occasion de présenter les contributions formulées par le public depuis le début de la PPVE et les réponses apportées par la SOLIDEO et les partenaires du projet ; en effet, dans le cadre de la PPVE, la SOLIDEO répondra au fur et à mesure aux questions et remarques formulées par le public.

Le public pourra solliciter M. DEMOLINS pour toute question sur le déroulement de cette PPVE : [laurent.demolins@garant-cndp.fr](mailto:laurent.demolins@garant-cndp.fr).

Madame Lecorgne présente ensuite le sommaire du dossier technique de la PPVE, organisé en différentes parties :

- Les documents d'information ;
- Les procédures de participation du public sur la Colline d'Élancourt ;
- La présentation générale de l'opération (intégrant les évolutions du projet depuis la concertation de l'automne 2021) ;
- Les procédures règlementaires ;
- L'évaluation environnementale.

Un guide de lecture sera mis à disposition du public pour faciliter la consultation du dossier technique de la PPVE ; il indiquera notamment dans quelle pièce trouver quelle information.

Le calendrier relatif à la PPVE et aux procédures concernées par celle-ci est le suivant :

- A partir des 29 et 30 mars : annonce légale de la PPVE ;
- Du 18 avril au 20 mai 2022 : déroulement de la PPVE
- Le 17 mai : réunion publique d'information ;
- Le 20 juin : transmission de la synthèse de la PPVE de M. DEMOLINS, garant, à la préfecture des Yvelines ;
- Fin juin : obtention des autorisations de défrichement et de dérogation aux espèces protégées par arrêtés préfectoraux ;
- En Juillet : passage de la Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) par Déclaration de projet au Conseil d'Administration de la SOLIDEO ;
- Fin septembre : passage de la MECDU par Déclaration de projet au Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

---

<sup>1</sup> Post réunion : le site internet a été mis en ligne le 30 mars 2022.

<sup>2</sup> Post-réunion : la réunion du mardi 17 mai se déroulera bien au sein de la salle du Complexe Sportif Europe à Élancourt.

## Temps d'échange

**Remarque 1 : Les précédents supports d'information n'ont pas été diffusés dans toutes les boîtes aux lettres d'Élancourt, tout comme le flyer d'annonce de cette réunion. Il faudrait y veiller pour les prochaines communications.**

Madame LECORGNE répond en précisant que suite aux problèmes de diffusion remontés lors de la précédente concertation, le périmètre de diffusion avait été revu pour intégrer toute la commune d'Élancourt. Prenant note d'un nouveau défaut de distribution, la SOLIDEO se rapproche de son prestataire pour comprendre les incidents de distribution.

**Question 2 : Les Amis de la Revanche ont transmis un courrier au maire d'Élancourt et à la préfecture à propos de leurs inquiétudes sur le plan de déplacement ; aujourd'hui il y a de nombreux problèmes sur la RD 58. Une réponse sera-t-elle apportée et quand ?**

Monsieur Desplanques s'engage à apporter une réponse coordonnée avec tous les acteurs concernés, à savoir le Département et la commune d'Élancourt.

## 3. La Colline d'Élancourt pendant les Jeux de Paris 2024 et en phase Héritage

---

### Pendant les Jeux, en 2024

**Mewen DEBIEU (Chef de projet Transport – Cluster Île-de-France, Paris 2024)** présente calendrier de la compétition sur la Colline d'Élancourt :

- Le 28 juillet 2024 - après-midi : épreuve Cross-country VTT Homme ;
- Le 29 juillet 2024 - après-midi : épreuve Cross-country VTT Femme.

Des athlètes seront déjà présents sur site dès la semaine précédente pour s'entraîner et se familiariser avec l'environnement.

Monsieur Debieu précise le calendrier des aménagements réalisés sur la Colline pour l'accueil des Jeux Olympiques et après ces derniers :

- De septembre 2022 à juillet 2023 : phase 1 des aménagements pérennes pilotée par la SOLIDEO ;
- D'août à septembre 2023 : test de la piste olympique en vue de son homologation pour l'accueil des épreuves ;
- D'octobre 2023 à avril 2024 : phase 2 des aménagements pérennes pilotée par la SOLIDEO ;
- De mai à juin 2024 : montage des infrastructures temporaires sur les plateformes (bases logistiques pour accueillir le public et les athlètes mais aussi permettre la diffusion des épreuves en vue de leur couverture) ;
- De juillet à août 2024 : opération du site pour l'entraînement et les compétitions ;
- D'août à septembre 2024 : retrait des infrastructures temporaires sur les plateformes ;
- D'octobre 2024 à mars 2025 : phase 3 des aménagements pérennes pilotée par la SOLIDEO en vue de l'Héritage.

Il rappelle les autres épreuves accueillies par les Yvelines :

- Le golf national pour les épreuves de golf ;

- Versailles qui accueillera les compétitions équestres ;
- Le vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Sur les aspects déplacements, des itinéraires olympiques ont été définis. Ils seront empruntés par les athlètes et les populations accréditées pour pouvoir accéder au site, toute la journée, sans difficultés. Ces itinéraires ne seront pas des voies fermées ; elles seront partagées avec le public.

Paris 2024 souhaite que les riverains de la Colline et les habitants d'Élancourt puissent se déplacer au quotidien comme ils le font aujourd'hui et limiter les perturbations. Un filtrage sera fait au sud de la RD912 afin de permettre à la population accréditée d'accéder aux bases logistiques et à la partie opérationnelle de la Colline. La partie au nord de la RD912 sera toujours ouverte au public pour maintenir la circulation les jours de compétition.

L'itinéraire « spectateurs » sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud sera sûrement fermé les jours de compétition afin de laisser les spectateurs accéder au site de manière sécurisée, soit 2h avant et environ 1h30 après la tenue des épreuves.

Les aménagements temporaires pour la phase Jeux sont présentés. Un périmètre de sécurité sera installé autour de la Colline avec un barriérage de 2m ou 3m de haut ; il sera contrôlé et surveillé par Paris 2024, en coopération avec l'Etat. Un espace logistique sera placé à l'ouest de la Colline avec des infrastructures temporaires. Au nord, il y aura un endroit de dépose pour les populations accréditées, les populations PMR et les populations UFR. Les spectateurs pourront se déplacer sur les cheminements réservés aux spectateurs pour regarder les épreuves. Pour ces derniers, l'entrée se fera uniquement par l'avenue Jean-Pierre Timbaud.

## La Colline en phase Héritage, après les Jeux en 2025

**Vivien CORRE (Responsable de projet, SOLIDEO)** indique que l'aménagement en phase Héritage s'appuiera sur ce qui aura été réalisé pour la phase Jeux : la piste Olympique sera ainsi conservée pour la pratique du VTT, tout en aménageant des usages variés, pour tous, autour de la promenade, des loisirs et du sport. Les aspects ludiques et sportifs sont donc valorisés par ce projet. Celui-ci repose aussi sur les qualités du site, et notamment la richesse de la biodiversité : l'objectif sera de la valoriser en s'appuyant les aspects positifs de celle-ci et en limitant les impacts négatifs, comme le refermement progressif du site.

Outre le tracé olympique, le projet Héritage conserve les cheminements existants pour développer les nouvelles pratiques variées de loisirs ou sportives, réparties sur ces itinéraires : des espaces de promenades pour les familles, des parcours sportifs pour la course à pied et des équipements complémentaires à l'exemple du pumptrack, installé sur la partie nord du site (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés pour VTT ou BMX).

La concertation de l'automne 2021, organisée autour d'une visite de la Colline et d'un atelier, a permis de recueillir plus de 100 contributions qui ont enrichi le projet. Ainsi, ont été intégrés au projet :

- L'installation d'une table d'orientation sur le sommet de la Colline ;
- La création d'une piste rapide complémentaire au pumptrack dans la partie nord ;
- L'installation deux signalétiques distinctes : une pour valoriser la biodiversité et une pour sécuriser les usages VTT et piétons afin d'éviter les accidents dus à la vitesse, aux pentes... ;
- L'installation de mobiliers types agrès sportifs ou bien ludiques type jeux pour enfants ;
- La réalisation d'un parking de stationnement public de 15 places dans la partie nord du site, rue Alain Colas.



Des images de référence sont diffusées pour expliquer l'ambiance recherchée par la SOLIDEO pour conserver l'aspect naturel du site et illustrer les aménagements sportifs prévus en phase Héritage. Des pistes plus simples d'accès seront mises en place pour permettre des pratiques de différents niveaux.

Le planning de l'opération d'aménagement est présenté :

- 2020 – 2021 : études programmatiques ;
- En 2022 : études techniques et procédures réglementaires avec une nouvelle étape de concertation, la PPVE du 18 avril au 20 mai, pour recueillir l'avis du public sur le projet amendé et les dossiers réglementaires, en compléments des avis des collectivités et des partenaires ;
- Du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à l'été 2023 : 1<sup>ère</sup> phase de travaux pour réaliser la piste olympique et les équipements en vue du Test Event organisé par Paris 2024 ;
- D'octobre 2023 à mars 2024 : 2<sup>e</sup> phase de travaux pour ajuster la piste et réaliser les travaux liés aux plantations et espaces verts, pour lesquels la période hivernale est la plus propice ;
- Avril 2024 : prise de possession du site par Paris 2024 pour mise en place de toutes les structures temporaires pour l'accueil des Jeux. Elles seront démontées après ces derniers ;
- D'octobre 2024 à fin mars 2025 : dernière phase de travaux, spécifique à l'Héritage ;
- 1<sup>er</sup> avril 2025 : ouverture de la Colline aménagée au public.

## Temps d'échange

**Question 3 : Le site sera fermé pendant les Jeux ; en revanche, qu'en sera-t-il pour la phase Héritage ? La Colline sera-t-elle fermée ou ouverte ? Sera-t-elle cloturée ?**

Vivien CORRE indique que la Colline en phase Héritage sera accessible librement et ouverte au public, comme elle l'est aujourd'hui.

Laurent MAZAURY confirme que Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite que la Colline reste, en phase Héritage, un lieu de promenade et sportif ouvert à tous. Concernant la sécurisation du site, l'enjeu est de s'assurer que les personnes accédant à la Colline y viennent bien pour des pratiques de promenade et sportive, non pour autre chose. Saint-Quentin-en-Yveline aura la responsabilité de veiller à ce que la Colline d'Élancourt reste un lieu de promenade et de cyclisme. Plusieurs questions se posent à ce sujet, auxquelles la collectivité devra répondre ; notamment le sujet de la fermeture nocturne du site, sachant que le lieu ne sera pas éclairé, la majorité des habitants ne le souhaitant pas. Un autre sujet de préoccupation est celui de la limitation de l'accès à la Colline pour les véhicules à moteur.

**Question 4 : Dans les Yvelines, il est fréquent que les installations en bois ne soient pas entretenues, dégradées et réparées (présence de végétaux, délinquance...). Comment sera réalisé et financé l'entretien des structures mises en place en phase Héritage ?**

Laurent MAZAURY indique que Saint-Quentin-en-Yvelines aura la responsabilité d'entretenir la Colline en phase Héritage pour maintenir les usages. Aujourd'hui, l'entretien actuel du site est relativement limité et adapté au site dans la configuration que nous connaissons. Il faudra prévoir plus pour la phase Héritage afin d'assurer l'entretien des différents équipements, le maintien des usages et l'ouverture de la Colline à tous.

**Question 5 : Pour le VCESQY Team VOUSSERT, l'aménagement de la Colline est une consécration. Depuis 1998, près de 50 courses ont eu lieu sur celle-ci et la dernière avant les travaux, la Revancharde, aura lieu le 12 juin. Les enfants du club de vélo sont fréquemment sur la Colline ; le club et les jeunes ont contribué à l'entretenir. Pourront-ils toujours, après les Jeux, accéder au site ? Sera-t-il gardienné ? Celui-ci sera-t-il géré via un partenariat public-privé ?**

Laurent MAZAURY confirme que la Colline en phase Héritage restera ouverte à tous comme elle l'est actuellement, en tant qu'équipement public saint-quentinois. La Colline ne sera pas gérée par un partenariat public-privé.

**Question 6 : La Colline nous a permis de disposer d'un espace vert et de « prendre l'air » durant le Covid. A partir de quand celle-ci sera fermée ?**

Vivien CORRE indique qu'une grande partie de la Colline ne sera plus accessible du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2025, pour des raisons liées à la sécurité des travaux (circulation d'engins de terrassement, abattage arbres avec risque de chutes) puis en raison de la tenue de Jeux. Seule une petite partie au sud pourrait être ouverte au public.

**Question 7 : Où vont stationner les camions lors des travaux ?**

Vivien CORRE précise que l'ensemble des véhicules seront stationnés à l'intérieur de l'enceinte de la Colline. Il n'y aura pas de stationnement sur les voies publiques, en dehors de la Colline.

**Question 8 : Des motos roulent aujourd'hui sur la coulée verte à Elancourt [hors périmètre de la Colline] et ce malgré les signalements à la police. Cela ne devra pas être le cas sur la Colline en phase Héritage, ce serait dommage. Par ailleurs, est-ce que le décollage de parapentes sera possible sur la Colline, comme c'était le cas avant ? Les lignes à hautes tensions seront-elles enterrées pour permettre cette pratique ?**

Vivien CORRE indique que les lignes à hautes tensions ne seront pas déplacées ; ce n'est pas prévu dans le cadre du projet. Cela nécessiterait des échanges avec les gestionnaires de réseaux ; ces échanges peuvent être longs et alors incompatibles avec le planning lié aux Jeux.

Concernant le parapente, le choix a été fait de privilégier la préservation de la biodiversité de la Colline : celle-ci est aujourd'hui très boisée et à son sommet, une espèce protégée a été identifiée. Au regard de ces choix, la pratique du parapente ne sera pas possible.

**Question 9 : Est-ce que l'antenne relais sera déplacée ?**

Vivien CORRE répond, qu'à l'exemple des lignes à hautes tensions, le déplacement de l'antenne relais n'est pas prévu dans le cadre du projet. Cela nécessite des échanges conséquents avec le propriétaire de l'antenne et les gestionnaires de réseaux qui ne peuvent pas être intégrés au planning lié à l'organisation des Jeux.

**Remarque 10 : Il faudrait éviter que les équipements réalisés lors de l'aménagement de la Colline soient un jour démolis, dans le cadre d'une autre volonté d'aménagement de celle-ci.**

**Question 11 : Est-ce que des aménagements sont prévus à proximité des habitations riveraines côté Élancourt, par exemple les Hauts de Muette ?**

Vivien CORRE explique que des aménagements sont prévus à proximité des habitations. En phase Jeux, il s'agira d'une plateforme temporaire, qui n'a donc pas vocation à être maintenue après les



Jeux, et en phase Héritage, d'une prairie paysagère avec des cheminement VTT et piétons. Par ailleurs, les aménagements seront séparées des habitations par une bande arborée de 10 m et une noue paysagère (fossé).

**Question 12 : Etant donné les perturbations à venir avec les travaux et le report de la circulation sur la départementale RD58, très dangereuse aujourd'hui, est-il possible d'avoir plus de solutions de mobilités (contrôle de la vitesse, du type de véhicules...) ? Les collectivités ne sont pas assez emparés de ce sujet.**

Olivier DE LA FAIRE indique que le Département et Saint-Quentin-en-Yvelines étudient les différentes portions de l'axe pour le sécuriser et l'aménager, tout comme les autres voiries autour de la Colline. Il n'est toutefois pas possible de prévoir des pistes cyclables sur toutes les voiries car cela nécessite notamment de disposer d'emprises complémentaires prises sur les trottoirs ou la Colline.

#### **4. L'évaluation environnementale & dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement et la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre du Code de l'urbanisme**

---

Vivien CORRE (*Responsable de projet, SOLIDEO*) précise que la PPVE concerne différents dossiers liés aux aspects environnementaux et urbanistiques.

#### **Les dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement & l'évaluation environnementale**

Concernant la partie environnementale, **les dossiers concernés sont l'autorisation de défrichement et la dérogation aux espèces protégées.**

Il présente les enjeux environnementaux identifiés dans le cadre des inventaires et diagnostics écologiques effectués sur la Colline. Ces derniers révèlent la présence :

- D'espaces arborés importants ;
- D'espaces boisés classés protégés par le PLUi ;
- De boisements de plus de 30 ans ;
- Des zones humides ;
- D'habitats à hauts enjeux écologiques, au nord et au sommet de la Colline ;
- Des zones d'espèces protégées ;
- Des zones d'espèces invasives.

Ces enjeux ont été pris en compte par la SOLIDEO, Paris 2024 et Saint-Quentin-en-Yvelines dès la conception du projet.

La pollution du site est une donnée importante dans le cadre du projet : il y a, sur la Colline, des déchets de surface et des déchets enterrés du fait du passé du site (activité de casse automobile, de dépôt d'ordures ménagères notamment). Cette pollution nuit à la qualité du sol.

L'ensemble de ces enjeux et la qualité du sol ont nécessité la mise en place **d'une séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser)** qui se traduit par différentes mesures pour protéger et valoriser l'environnement naturel de la Colline :

- **Eviter** : les zones à enjeux les plus importants ont été évités ;
- **Réduire** : les impacts ont été limités autant que possible ;
- **Compenser** : les espèces invasives du site (Robinier faux-acacia et Renouée du Japon notamment) appauvrissent les sols et limitent le développement de la biodiversité. Les zones de Renouée du Japon seront détruites afin de laisser d'autres espèces plus bénéfiques prendre leur place. Une intervention est prévue sur les zones de Robinier faux-acacia : il s'agira de limiter son développement pour y incorporer progressivement d'autres espèces. Cela permettra de revaloriser la qualité arborée de la Colline.

D'autres mesures seront prises en phase travaux : un suivi de ces derniers sera réalisé à l'aune de la charte environnementale de la SOLIDEO. Par exemple, un bilan carbone des travaux sera établi puis surveillé avec des indicateurs et des mesures de suivi.

**La demande d'autorisation de défrichements** est liée :

- Aux boisements de plus de 30 ans ; cela représente 1,5 hectare sur les 52 hectares du périmètre global de la Colline. Ces défrichements sont nécessaires pour la création de prairies et des plateformes temporaires.
- Aux boisements de Robiniers faux-acacia qui représentent 1,8 hectare : c'est sur ce périmètre qu'aura lieu la régénération des boisements, soit la disparition progressive des Robiniers en faveur d'autres espèces locales.

**La dérogation aux espèces protégées** a identifié plusieurs espèces d'animaux et végétaux protégés. Le principal enjeu sur ce sujet est la présence de l'Orobanche pourprée, espèce végétale particulièrement protégée située sur le sommet de la Colline. Les zones d'implantation de celle-ci seront sanctuarisées et évitées le temps des Jeux et en l'Héritage. D'autres espèces végétales et animales ont été identifiées et prises en compte dans l'organisation des phases de travaux (Sison, Bouvreuil pivoine...) ; quand des impacts sont constatés sur celles-ci, des mesures visant à les limiter ou protéger les zones concernées sont prises : la mise en place de barrière de protection, l'évitement de travaux sur les arbres en période de nidification des oiseaux par exemple.

**Une évaluation environnementale** a été réalisée pour apprécier les impacts du projet sur l'environnement : il s'agit d'un dossier très volumineux (400 à 500 pages) qui fait l'objet d'un résumé non technique de près de 50 pages. L'évaluation environnementale a été soumise aux collectivités, aux partenaires puis à l'Autorité environnementale. Cette dernière a rendu son avis le 10 mars 2022 dans lequel elle souligne la qualité de l'évaluation mais demande des compléments sur :

- Des données géotechniques liées à la pollution des sols (du fait des anciennes activités sur la Colline) ;
- Le bassin de vie concerné par le site après les Jeux : quelle population est visée par les aménagements en phase Héritage ?
- La pérennité de la séquence ERC pour laquelle les indicateurs de suivi doivent faire l'objet d'une attention particulière ;
- L'évaluation de la consommation énergétique pour les phases Jeux, travaux et Héritage.

Un mémoire de réponses sera établi par la SOLIDEO et porté à la connaissance du public dans le cadre de la PPVE.

## La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre du Code de l'urbanisme

Vivien CORRE (*Responsable de projet, SOLIDEO*) rappelle les enjeux de la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines, déjà évoqués lors de la concertation de l'automne 2021. Aujourd'hui, le site est entièrement en zone naturelle stricte. La zone naturelle stricte ne permet pas la mise en place d'équipements, type mobilier urbain, agrès sportif, installations ludiques etc., alors que les zones NeEL01 et NeEL02 le permettent. La SOLIDEO propose donc dans la déclaration de projet d'étendre la zone NeEL01 à l'ensemble des espaces sur lesquels elle intervient pour mettre en place les cheminements, le mobilier et tous les équipements prévus dans le cadre du projet, et de recentrer le périmètre de la zone NeEL02 pour permettre l'aménagement d'un platelage en bois.

Les modifications apportées au PLUi concerneront seulement le plan de zonage mais pas les autres pièces du document d'urbanisme. Il n'y aura pas de construction sur la Colline dans le cadre du projet, seulement des équipements temporaires le temps des Jeux.

## Temps d'échange

### **Question 13 : Est-ce que les milieux aquatiques, notamment le bassin de la Muette, seront impactés par le projet et les travaux ?**

Vivien CORRE précise que l'ensemble des eaux, principalement de ruissellement, vont continuer d'être gérées sur les espaces de la Colline comme actuellement. Il n'y aura que très peu d'imperméabilisation de la Colline dans la mesure où il n'y a pas de construction : cela ne modifie donc pas la qualité des surfaces de la Colline.

### **Question 14 : Le chemin de la Julienne est aujourd'hui en mauvais état ; est-il prévu d'aménager celui-ci dans le cadre du projet, notamment au regard du passage de véhicules à moteur, nombreux actuellement ?**

Vivien CORRE explique que le chemin de la Julienne ne fait pas partie du périmètre du projet : la SOLIDEO n'interviendra pas sur celui-ci. En revanche, l'accès à la Colline sera aménagé ; un travail est en cours avec Saint-Quentin-en-Yvelines pour identifier les moyens permettant d'empêcher les véhicules à moteur d'accéder à la Colline, hors véhicules de secours et d'entretien.

### **Question 15 : Il y a un périmètre en limite du projet d'aménagement de la Colline sur lequel les érables sont atteints d'une maladie grave, la maladie de la suie, dangereuse pour les humains et qui se propage. Avez-vous identifié cette maladie ? Est-ce que cela fait partie du projet ?**

Vivien CORRE indique que ce périmètre n'est effectivement pas intégré au projet. Saint-Quentin-en-Yvelines a connaissance de ce sujet et est déjà intervenue pour limiter la propagation de cette maladie.

### **Question 16 : Qu'est-il prévu en matière de stationnement en phase Héritage ?**

Vivien CORRE rappelle que durant les Jeux, il n'y aura pas de places de stationnement pour les spectateurs, seulement du stationnement en pied de Colline pour les athlètes et leurs accompagnants. Les transports en communs sont privilégiés pour la venue du public. Pour

l'Héritage, 15 places de stationnement public seront créées rue Alain Colas. Il s'agit d'une évolution apportée suite à la concertation de l'automne 2021.

**Remarque 17 : Il est indiqué qu'il n'y aura pas de construction pérenne au sommet de la Colline. Lors du conseil communautaire de janvier 2022, le président de Saint-Quentin-en-Yvelines aurait évoqué un point de restauration au sommet avec une surélévation. Un projet est en donc en cours concernant le sommet de la Colline. Si une construction doit être réalisée (point de restauration), il faut faire attention à bien placer la table d'orientation.**

L'animatrice Sennse rappelle qu'il n'y pas de construction prévue au sommet de la Colline dans le cadre du projet.

**Question 18 : Quel est le montant du projet et quels sont les financeurs ?**

Le montant global de l'opération est d'environ 10M d'euros. Cela comprend toutes les études, les dossiers techniques, les diagnostics, ainsi que tous les travaux (travaux de dépollution et travaux d'aménagement). Les financeurs sont le Département des Yvelines (4M€), la Région Île-de-France (3,4M€), Saint-Quentin en Yvelines (2,3M€) et l'Etat (0,3M€).

L'ensemble de ces informations sera précisé dans le dossier de la PPVE.

**Question 19 : Est-ce que l'état et la pollution des sols peuvent avoir un impact sur les travaux et la construction des cheminements cycles et piétons ?**

Vivien CORRE explique que les données géotechniques et la qualité des sols ont été prises en compte pour la réalisation des aménagements ; des essais ont été menés pour voir ce qu'il est possible de faire. Très peu d'espaces sont modifiés, principalement des cheminements étroits ; les emprises ont donc été quadrillées pour identifier les points problématiques notamment sur le sujet stabilité : soit le sol est renforcé, soit l'usage envisagé ne nécessite pas de renforcement.

**Question 20 : Aujourd'hui, des déchets ressortent sur la Colline ; lors de courses de VTT, on trouve des morceaux de pierre ou de verre. Est-ce que les opérations de dépollution sont prévues en profondeur pour éviter que les déchets ressortent à nouveau dans quelques années ? Quelles modalités de dépollution sont envisagées ?**

Vivien CORRE rappelle que l'ensemble de la Colline est pollué, donc il ne pourra pas y avoir de dépollution complète. Différentes techniques seront utilisées pour la dépollution : certains sites seront recouverts de terres saines, certains terrains seront exportés puis traités dans des filières adaptées et enfin d'autres seront sanctuarisés et clôturés pour éviter tout impact sur la biodiversité. Ces dispositifs divers seront mis en place pour s'assurer qu'il n'y ait aucun problème avec la dépollution du site.

**Question 21 : Combien coûtera la piste olympique de VTT ?**

Vivien CORRE note la question pour une réponse ultérieure, n'ayant pas l'information à l'heure actuelle.

*Post-réunion : le coût de la piste olympique est d'environ 700 000€.*

**Question 22 : Est-ce que les gens du voyage pourront toujours accéder à la zone des Bruyères ?**

Vivien Corre précise que cette parcelle ne fait pas partie du périmètre du projet d'aménagement. Dans le cadre de l'aménagement de la Colline, la SOLIDEO veille à proposer des équipements empêchant l'accès aux véhicules motorisés.

**Question 23 : Les épreuves de VTT auront-elles lieu uniquement sur la Colline ?**

Mewen Debieu confirme que les épreuves de VTT auront lieu uniquement sur la Colline. D'autres épreuves ont lieu dans d'autres lieux du département.

**Question 24 : Quels seront les accès cyclables à la Colline ?**

Mewen DEBIEU explique qu'un travail est mené avec l'Etat et la DIJOP pour identifier les localisations possibles pour les parkings à vélo autour du site durant les Jeux ; le nombre de ces derniers n'est pas encore arrêté à ce jour. La piste cyclable de la RD912 pourra être utilisée pour l'accès piéton spectateurs à la Colline d'Élancourt. Plus d'informations seront apportées lors de prochains échanges.

Joachim Solda, Urbaniste opérationnel, Saint-Quentin-en-Yvelines précise que Saint-Quentin-en-Yveline travaille, pour l'Héritage, à la déclinaison du RER vélo à travers un schéma directeur cyclable. Dans ce cadre là, une piste sera reconfigurée et réaménagée pour relier Plaisir – Grignon à Magny-les-Hameaux. Elle traversera l'agglomération du nord-ouest au sud-est et desservira donc notamment la clef Saint-Pierre et donc la Colline via la RD 912. Ce sera un itinéraire majeur de la Région.

**Question 25 : Comment faire pour aller, en vélo, de la gare de La Verrière à la Colline en phase Héritage ?**

Joachim Solda, Urbaniste opérationnel, Saint-Quentin-en-Yvelines indique que d'autres itinéraires structurants sont précisés dans le schéma directeur cyclable approuvé en juillet 2021 ; celui-ci est disponible sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **5. Conclusion**

---

**Laurent DEMOLINS, garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)**, souligne la qualité des échanges ainsi que la bonne volonté de toutes les parties présentes. Il attire l'attention des décideurs sur le rôle de cette réunion et du début de la PPVE, qui sont l'occasion de faire un état des lieux des préoccupations du public dans l'objectif d'apporter des réponses à celles-ci.

Il précise ensuite que la présente réunion publique a permis d'apprécier et de confirmer les principales sources de questionnement et de préoccupation du public. Il s'agit :

- Des travaux : durée, fermeture du site, circulation autour de la Colline, stationnement des poids lourds, etc. ;
- Des mesures prises pour la dépollution du site ;
- Du devenir de l'antenne relais, de la coulée verte et du chemin de la Julienne ;
- De la responsabilité et du financement, en phase Héritage, de l'entretien des aménagements et de la protection / sécurité du site : clôture, gardiennage, éclairage nocturne, protection contre le vandalisme, places de parking, etc. ;
- De la RD 58, de sa dangerosité et des aménagements envisagés ;

- Des constructions susceptibles d'être réalisées à court, moyen et long termes sur la Colline.

Sur ces sujets, des réponses claires ont été apportées par les autorités selon leur domaine de compétence, le sujet de la RD 58 nécessite une attention particulière. A la fin de la PPVE, une réponse plus complète que celle précisant que des études sont en cours devra être apportée au public.

**Isabelle VALLENTIN, Directrice générale adjointe, SOLIDEO**, remercie les participants ; les échanges avec le public sont importants pour affiner le projet. Elle donne rendez-vous aux participants le 18 avril pour l'ouverture de la PPVE et le 17 mai pour la prochaine réunion publique d'information.